

CANDIDATURE APPEL A PROJETS

« Mise à disposition de locaux – Projets émergents et jeunes chercheurs »

Le formulaire doit être envoyé au plus tard le 15 avril 2018 à l'adresse : hotel-projets@campus-condorcet.fr accompagné des annexes sous un seul et même envoi électronique (fichiers PDF). Tout dossier incomplet sera considéré comme invalide.

Le dossier doit fournir les renseignements et les documents ci-dessous :

- Le document de synthèse comprend les informations suivantes :
 - L'objet du projet montre la pertinence de celui-ci en lien avec le projet stratégique du Campus et son apport à l'écosystème scientifique du Campus et/ou sa dimension interdisciplinaire aux interfaces des SHS avec les autres sciences.
 - Une lettre de parrainage d'une équipe de recherche hébergée sur le campus peut être annexée au dossier de candidature
 - La présentation des acteurs du projet : ses membres, les actions menées et ses axes de recherche
 - Le calendrier du projet et ses besoins d'occupation. Il s'agit de prévoir une programmation de l'occupation dans l'hôtel à projets. Le nombre de postes de travail occupés pourra varier au cours du temps dans la limite de 10.
- La lettre d'intention explique pour quelles raisons le projet peut s'intégrer dans l'Hôtel à projets et plus généralement dans le Campus à la lumière des caractéristiques susmentionnées. Elle comporte un engagement à respecter la réglementation sur les données personnelles et la charge informatique du Campus.
- [Un engagement financier démontrant la capacité du projet à participer à la contribution aux frais d'occupation.](#)

Une contribution aux frais d'occupation est demandée aux projets accueillis dans l'Hôtel à projets. Cette participation s'élève à 200€ par m² et par an (HT). Le projet devra justifier d'une assise financière stable dans son dossier de candidature. Le candidat pourra, le cas échéant, demander à ce que sa contribution soit réduite si ses capacités financières sont insuffisantes. Cette demande devra être argumentée par le candidat.

Un comité de sélection désigné en son sein par le conseil scientifique de l'EPCC assure la sélection des candidats à l'Hôtel à projets en toute indépendance.



Un rapport de sélection motivé est transmis au président de l'établissement public. Celui-ci le présente au bureau de l'EPCC pour avis. Cet avis est ensuite soumis pour délibération au conseil d'administration de l'EPCC.

Date de dépôt du dossier : 15 avril 2019

Porteurs du projet

Nom Prénom : **Vercher - Chaptal Corinne**

Etablissement : Université Paris 13, Sorbonne Paris Cité, CEPN UMR CNRS 7234

Fonction : Professeur des Universités, Directrice adjointe du CEPN

Téléphone : 06.11.75.13.84

Courriel : corinne.vercher@wanadoo.fr / vercher@univ-paris13.fr

Nom Prénom : **Baronian Laurent**

Etablissement : Université Paris 13, Sorbonne Paris Cité, CEPN UMR CNRS 7234

Fonction : Maître de conférences section 05, Responsable de l'axe transversal Communs et Institutions du CEPN et directeur du Master 2 Économie et Gestion des Communs

Téléphone : 06 33 67 42 50

Courriel : laurent.lousbaronian@univ-paris13.fr

Intitulé du projet :

Entreprises plateforme, Plateformes collaboratives et communs numériques :
Modèles économiques, nouvelles formes de travail et renouvellement de l'action publique

Domaine(s)/discipline(s) : Gestion et Économie

Etablissement(s) porteur(s) : Université Paris 13, Sorbonne Paris Cité

Objet du projet :

Étude des entreprises plateforme et des plateformes collaboratives de l'économie numérique en lien avec les enjeux dont elles sont porteuses en termes de nouveaux modèles économiques et formes de travail, de protection sociale et de renouvellement de l'action publique.

Durée du projet : hébergement demandé pour deux ans

Besoins en postes de travail (dans la limite de 10) : 2 postes de travail

PIECES A JOINDRE (sous format PDF):

- Lettre d'intention du/des porteurs
- Lettre de parrainage



SYNTHESE DU PROJET

Présentation synthétique :

A partir d'une approche transdisciplinaire fondée sur l'analyse documentaire, des études de terrain et l'expérimentation, le projet vise à identifier des scénarios alternatifs de développement de l'économie numérique basés sur des modèles économiques intégrant dès leur conception (*by design*) la prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux, et basés sur les principes des communs et de l'économie solidaire.

Le projet analysera les conditions de soutenabilité de ces alternatives à partir de l'identification de solutions novatrices autorisant la protection et l'émancipation des travailleurs des plateformes, et intégrant des voies de renouvellement de l'action publique pour accompagner l'inscription durable sur les territoires de plateformes en « communs ».



Objet du projet / description détaillée :

1. OBJET, CONTENU ET FINALITES DU PROJET

Le flou qui entoure la notion d'économie collaborative est pour partie lié aux relations qu'elle entretient avec l'économie marchande. Ces relations sont plus ou moins fortes et étendues, selon les définitions de l'économie collaborative mobilisées.

Carballa Smichowski et Coriat (2017) identifient deux grandes approches de l'économie collaborative :

- **Une première approche** définit l'économie collaborative par l'idée d'un primat de l'accès et de l'usage sur la propriété (Novel and Riot, 2012 ; Botsman, 2014). Selon cette approche, l'économie collaborative regroupe des modèles d'échanges ou de production basés sur le partage et la mise à disposition (contre argent ou non) de ressources le plus souvent « sous-utilisées ».

Dans cette approche, le propre des transactions de l'économie collaborative est qu'elles s'effectuent entre deux particuliers, à titre occasionnel et non professionnel, selon le modèle C2C (*particuliers à particuliers*).

Toutefois, Botsman (2014) reconnaît que des possibilités pour l'économie collaborative existent aussi dans les modèles de type B2C (*entreprises à particuliers*) indiquant ainsi la possibilité de l'intervention d'entreprises profitables dans les transactions.

- **La seconde approche** va plus loin dans le sens d'inclure l'activité marchande en tant que telle dans l'économie collaborative (Carballa Smichowski et Coriat (2017). Elle présente l'économie collaborative comme constituée de marchés bi ou multifaces (Rochet and Tirole, 2006). Ces marchés reposent sur l'intervention d'entreprises plateforme qui structurent des espaces où se rencontrent offreurs et demandeurs et où s'effectuent les transactions.

Ces deux approches invitent à poser la question de savoir ce qui distingue l'économie collaborative du monde de l'économie marchande classique. **C'est à ce questionnement que le programme de recherche se propose d'apporter des éléments de réponse en centrant les analyses sur les plateformes numériques.**

Les nombreuses tentatives de définitions des plateformes numériques (Vercellone & al, 2018 ; Bamberger & Lobel, 2017 ; Smyrniotis 2017, Srnicek 2017 ; Constantinides & al. 2018) manifestent la vigueur du débat théorique quant à leur nature, leur portée et leurs impacts sur les plans économique, social et environnemental. **Le projet vise à nourrir ce débat, au travers des contributions des chercheurs travaillant sur le sujet au CEPN, en collaboration avec des chercheurs d'autres laboratoires d'universités membres du Campus Condorcet** (: l'équipe projet inclut en ce sens un enseignant-chercheur, spécialiste des communs numériques et des nouvelles formes de travail en ligne, membre du CEMI, Université Paris 8).

Le projet repose sur l'articulation entre deux programmes de recherche portés par le CEPN, qui viennent de débiter :

- **Le projet TAPAS** (There Are Platforms as AlternativeS) **financé par la DARES et la DREES** et piloté par Corinne Vercher-Chaptal pour le CEPN. <https://cepn.univ-paris13.fr/tapas/>

Durée : 2 ans. Financement : **107 250 €**

- **Le projet PLUS** (Platform Labour in Urban Spaces: Fairness, Welfare, Development) - **Projet Européen H2020-SC6-transformations-2018**, piloté par Laurent Baronian pour le CEPN. Durée : 3 ans. Financement : 3 000 000 € dont **250 000 € pour le CEPN.**

Le projet entend approfondir les efforts de caractérisation (et de différenciation) de deux grandes catégories de plateforme :

1° La première catégorie renvoie aux **entreprises plateformes** (caractérisées aussi de plateformes capitalistes Smyrniotis 2017 ; Srnicek, 2017 ; Fuster Morell, 2018 ; Vercellone et al., 2018). Les entreprises plateforme constituent un nouveau modèle d'entreprise capable notamment de monopoliser, d'extraire, de traiter et de contrôler des volumes très importantes de données, puis de les exploiter dans des processus de valorisation (Srnicek, 2017).

2° La deuxième catégorie est constituée par **les plateformes que nous caractérisons de collaboratives**, et qui s'affichent comme des alternatives aux plateformes capitalistes. Il s'agit



d'analyser les plateformes collaboratives comme des extensions, dans le monde entrepreneurial, du modèle des communs numériques d'une part et du modèle coopératif d'autre part (Carballa - Smichowski et Coriat, 2017 ; Vercellone et al., 2018 ; Aufrère L., Eynaud P., Gauthier O., Vercher-Chaptal C., 2019).

Sur la base d'analyses théoriques et empiriques, le projet vise à :

- **(1)** Situer la nouvelle économie de plateforme dans les dynamiques du capitalisme contemporain, caractériser les nouvelles formes de travail sur lesquelles elle repose et les protections sociales que réclament ces nouvelles formes ;
- **(2)** Identifier et cartographier les modèles économiques dominants et les confronter à des modèles alternatifs qui permettent le développement soutenable des plateformes collaboratives entendues comme une extension des communs dans le monde entrepreneurial ;
- **(3)** Explorer la manière dont les différentes formes du travail numérique (notamment) peuvent y être prises en compte, et articulées à des modes de participation aux décisions, d'organisation de l'activité, de rétribution et de protection des contributeurs aux communs, permettant de satisfaire leurs besoins, dans un souci de respect des droits et de solidarité entre usagers et travailleurs ;
- **(4)** Identifier les dimensions urbaines et territoriales comme une étape fondamentale pour apprécier l'impact social et économique de ces innovations, et pour inciter à de nouvelles actions publiques favorisant la soutenabilité des initiatives entrepreneuriales basées sur les communs.

2. METHODOLOGIE

Sur le plan empirique, **le projet repose sur deux dispositifs méthodologiques distincts.**

Le premier dispositif consiste en une série d'études de cas menées en profondeur auprès :

- d'entreprises plateforme : AirBnb, Deliveroo, Helping and Uber
- et de plateformes collaboratives : Open food France, Mobicoop, Rydigo, France Barter, Framasoft, Coopcycle, 1DLab, Pwiic, Les oiseaux de passage.

Le second dispositif méthodologique repose sur une observation participante menée avec le groupe [Plateformes en Communs](#) de l'association [La Coop des Communs](#), partenaire du projet TAPAS. La Coop des Communs est une association créée en 2016 qui réunit des praticiens des communs et de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) ainsi que des chercheurs et des acteurs publics. Son objectif est de contribuer à la construction d'un écosystème favorable à l'éclosion de communs avec ces acteurs. Dans cette perspective, La Coop des Communs est organisée en groupes de travail, parmi lesquels figure le groupe « [Plateformes en communs](#) » qui vise à « développer une communauté et un commun pour construire de nouvelles pratiques numériques » (Extrait du rapport d'activité 2017).

Au travers de l'observation participante menée auprès de La Coop des Communs, il s'agira d'identifier et d'analyser :

- Les dynamiques organisationnelles et sociales de construction de la communauté de plateformes ;
- Les processus d'élaboration - entre coopération, concurrence, solidarité - des identités des plateformes ;
- La dynamique de production de ressources communes : la manière dont les dispositifs techniques (licences..), juridiques (statuts..), organisationnels (modes de gouvernance...) économiques (*business model*..) sont à la fois produits et partagés par et dans la communauté de plateformes ;
- Les difficultés et les tensions rencontrées dans le processus de construction des outils/dispositifs communs visant à inscrire l'activité des plateformes dans une logique de partage.

3. ENJEUX DU PROJET ET VALEUR AJOUTEE POUR LE CAMPUS CONDORCET

L'approche multidisciplinaire (socio-économique, juridique, politique, organisationnelle, et historique) articulée autour d'analyses documentaires, d'études de terrain et l'expérimentation (à partir de communautés de pratiques) devra permettre (1) d'identifier de nouveaux scénarios alternatifs de développement de l'économie numérique basés sur des modèles économiques intégrant dès leur conception - « *by design* » - la prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux, et basés sur les principes des communs et de l'économie solidaire et (2) analyser les conditions de leur soutenabilité.



Ancrée dans les perspectives et les approches ouvertes par les humanités numériques, le projet identifiera des solutions novatrices autorisant le développement des plateformes alternatives et la protection et l'émancipation de leurs travailleurs d'une part, et intégrant des voies de renouvellement de l'action publique pour accompagner l'inscription durable sur les territoires de plateformes en « communs » d'autre part.

Le projet, de par son inscription dans les enjeux socio-économiques du déploiement de l'économie de plateforme, sa dimension multidisciplinaire, ses études de terrain auprès d'initiatives inscrites au niveau français et européen (Barcelona, Berlin, Bologne, Lisbonne, Londres, Paris, Tallinn), contribuera à plusieurs des grands objectifs stratégiques du Campus Condorcet.

Il permettra notamment : de tisser des liens aux interfaces des SHS, d'intensifier les mises en réseau internationales et accroître la visibilité des recherches sur les humanités numériques, de valoriser les dynamiques territoriales (le projet s'attachera en particulier à éclairer l'ancrage local et territorial des plateformes collaboratives à travers les logiques de coopération déployées et la participation d'une diversité de parties prenantes à l'activité ou en lien avec elle).

4. CALENDRIER DU PROJET ET OCCUPATION DE L'HÔTEL A PROJETS

La recherche se déroulera sur 24 mois.

La première année sera pour l'essentiel consacrée aux études de terrain, et à un travail conceptuel de définition, clarification des concepts et des catégories mobilisées dans le projet.

Au cours de cette première année, les emplacements de l'Hôtel à Projet :

- Faciliteront la coordination et la construction des convergences entre les projets TAPAS et PLUS ;
- Offriront un lieu pour mener des entretiens avec les acteurs du terrain, et entre chercheurs afin de préparer les études de cas et travailler sur les résultats intermédiaires.

Les réunions de travail des équipes projet, ainsi que des séminaires de restitution et d'animation autour des résultats intermédiaires avec les acteurs des plateformes pourront également être programmés au sein de l'Hôtel à Projets.

En outre, les emplacements permettront d'installer les deux ingénieurs de recherche, Cynthia Srneck et Carlotta Benvegno) recrutées sur le projet (depuis mars 2019).

La deuxième année sera centrée sur l'analyse des résultats, la formulation des contributions théoriques et pratiques de la recherche, leurs premières mises en débat, des expérimentations.

Les emplacements dans l'Hotel à projets serviront :

- aux travaux collectifs d'analyse des résultats, et d'écriture des rapports (livrables des projets)
- pour l'organisation de réunions de réflexion et d'expérimentation autour de la valorisation et la promotion des plateformes alternatives, telles que définies et caractérisées par le projet.

Références :

Aufrère L., Eynaud P., Gauthier O., Vercher-Chaptal C., 2019, « Entreprendre en commun(s) : étude du processus de création d'un supermarché coopératif et participatif », Dossier « Entreprendre en commun, pour le commun et hors du commun », *Revue Française de Gestion*, A paraître.

Bamberger K.A., O. Lobel, 2017, « Platform Market Power », *Berkeley Technology Law Journal*, University of California, Berkeley - School of Law.

Botsman R., 2014, « The sharing economy lacks a shared definition » (URL: <http://www.fastcoexist.com/3022028/the-sharing-economy-lacks-a-shared-definition>).

Carballa - Smichowski, B. et Coriat, B., 2017), « Économie collaborative. Jalons pour une définition », Working Paper, programme de recherche EnCommuns (URL : <http://encommuns.com/>)

Coriat B., 2015 (dir.), *Le retour des communs. La crise de l'idéologie propriétaire*, Editions Les Liens qui Libèrent.

M. F. Morell, (ed.), 2018, *Sharing Cities*, A worldwide cities overview on platform economy policies with a focus on Barcelona, Editorial UOC

Novel, A.S. ; Riot, S., 2012, *Vive la co-révolution! : Pour une société collaborative*, Paris: Alternatives.

Rochet J-C., et Tirole, J. 2006, *Platform competition in two-sided markets*, MIT Press

Smyrniakos N, 2017, *Une économie politique du numérique*, Broché

Srneck, N., 2017, *Platform Capitalism*, Polity Press



Vercellone C, Brancaccio F., Giuliani A., Puletti F., Rocchi G. & P. Vattimo, 2018. « Data-driven disruptive commons-based model », Working Papers halshs-01952141, HAL.



Présentation du/des principaux intervenants :

Le projet repose sur l'expertise des économistes et des gestionnaires du CEPN sur la question des communs. Cette expertise se nourrit des travaux menés au cours des cinq dernières années au CEPN : citons notamment l'ANR PROPICE (Propriété Intellectuelle, Communs et Exclusivité) et le projet en cours « Entreprendre 'en communs' - Droits de propriété, Communs et Entreprise » financé par l'AFD, tous les deux portés par Benjamin Coriat pour le CEPN. Ces deux projets permettent de disposer de définitions précises de la notion de communs et de celle d'économie collaborative dans lesquelles s'ancrent aujourd'hui notre projet.

Du côté du CEPN, les principaux intervenants seront les porteurs du projet TAPAS (DARES -DRESS), Corinne Vercher-Chaptal, et du projet H2020 PLUS, Laurent Baronian.

Le projet bénéficiera de l'expertise de Benjamin Coriat membre des deux programmes TAPAS et PLUS, et responsable scientifique du projet « [Entreprendre EnCommuns](#) ».

Le projet bénéficie de l'apport de deux ingénieurs de recherche, Cynthia Smerc, Docteur en Sociologie du travail, et Carlotta Benvegna docteur en économie, recrutées à temps plein sur le projet (depuis janvier 2019).

L'équipe du projet est pluridisciplinaire (économie, gestion, sociologie, droit) et comprend 8 enseignants-chercheurs, 3 docteurs (dont 2 recrutés à temps plein sur le projet en tant qu'ingénieur de recherche), 4 doctorants, des acteurs de terrain membres du CA de l'association La Coop des Communs.

En termes de compétence et d'expertise, l'équipe regroupe : des économistes spécialistes des communs et/ou de l'économie numérique, des gestionnaires spécialistes de la gouvernance des organisations de l'ESS et de la gestion du travail, des sociologues spécialistes des nouvelles formes de travail dans le numérique, des juristes spécialistes de la protection des données.

L'équipe pourra également se rapprocher de certains juristes et sociologues de l'Université Paris 13, avec qui le CEPN collabore actuellement dans le cadre d'un projet de structures fédératives sur les communs (SFLC).

Les CV des membres de l'équipe sont joints en annexe.



Engagement financier :

Je soussigné(e): Corinne Vercher-Chaptal

Agissant en qualité de : Porteur de Projet

De l'organisme : CEPN

- Déclare sur l'honneur l'exactitude de toutes les informations figurant dans le présent dossier
- M'engage à démontrer la soutenabilité financière du projet.
- Joins, le cas échéant, les justificatifs permettant au comité de sélection de moduler ma contribution aux frais d'occupation.

Signature :



PROTECTION DES DONNEES

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné au **Campus Condorcet**.

Pour la finalité suivante : **Gestion des appels à projets pour les Ateliers Campus Condorcet, les Journées des doctorants, les Journées des réseaux de doctorants.**

Les données collectées sont :

Lors de la candidature à l'appel à projet :

- Responsable et co-responsable du projet : Noms et Prénoms, rattachements institutionnels, fonctions ou titres, adresses courriels et postales, téléphones (obligatoires), publications (facultatif) ; sujet de votre thèse et responsable(s) de la thèse (obligatoire pour les doctorants).
- Description du projet de candidature, budget et subvention demandée (obligatoires)
- Courriers (facultatifs)

Lors de la réponse à la candidature :

- Courriers de réponse du Président du Campus Condorcet

Le ou les destinataire(s) des données sont :

- Le pôle Vie de Campus du Campus Condorcet (données complètes)
- Le pôle communication du Campus Condorcet (données complètes)
- Le pôle administratif et financier du Campus Condorcet (données complètes)
- La direction du Campus Condorcet (données complètes)
- Le Conseil scientifique du Campus Condorcet (données complètes)
- Le public du Site Internet du Campus Condorcet (uniquement les données publiques suivantes : Titre, Axe(s) de recherches, Responsables, Partenaires)

La durée de conservation des données est déterminée par :

- Pour les données complètes : le cycle de vie des documents et archives administratives défini dans le référentiel général de gestion des archives (R2GA)
- Pour les données publiques : la politique de valorisation des activités scientifiques du Campus Condorcet

Les données ne sont en aucun cas transférées vers des pays situés hors de l'UE.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès, de modification, de rectification, de verrouillage et de suppression des données vous concernant en ligne sur ce site ou dans sa partie privée.

Pour exercer ce droit, adressez-vous à donnees-personnelles@campus-condorcet.fr

Délégué à la protection des données

Établissement public Campus Condorcet

20, avenue George Sand

93210 Saint-Denis La Plaine

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, [vous opposer au traitement des données vous concernant](#).

Pour en savoir plus, [consultez vos droits sur le site de la CNIL](#)



